

# RETRAITES 2026

## Avec le gouvernement centre-droit, La retraite s'éloigne

Nous assistons actuellement à une aggravation de la loi Fornero. Après le durcissement des conditions d'accès aux dispositifs de retraite anticipée par rapport à la retraite classique, instauré par la loi de finances de l'année dernière, la loi de finances 2026 a ultérieurement aggravé la situation. **Les quotas 103 et Opzione Donna (option femme) ont été définitivement abolis, et le mécanisme automatique d'augmentation de l'âge de la retraite sera débloqué à partir de l'année prochaine.** Cela signifie qu'à partir de 2027, les retraités pourront prendre leur retraite à 67 ans et 1 mois, et à partir de 2028, à 67 ans et trois mois. La retraite anticipée nécessitera 42 ans et 11 mois (un an de moins pour les femmes) en 2027 et 43 ans et 1 mois (un an de moins pour les femmes) en 2028. **Cette augmentation ne s'appliquera pas aux métiers physiquement éprouvants. Seule l'indemnité « Ape Sociale » a été reconfirmée avec la confirmation de l'aggravation introduite dès 2024 concernant la condition d'âge, au lieu de 63 ans, à 63 ans et 5 mois et avec l'application de l'augmentation de l'espérance de vie à partir de 2027, donc à 63 ans et 6 mois.**

**La loi de finances 2026 poursuit donc la tendance à supprimer toutes les formes de retraite anticipée que les gouvernements précédents avaient créées pour encourager une sortie du travail plus progressive que celle prévue par la loi Fornero.**

### Dispositions relatives aux « contributeurs purs »

Les travailleurs cotisants à titre pur sont ceux qui ont effectué leur premier versement à la Sécurité sociale publique à partir du 1er janvier 1996. Actuellement, les conditions d'accès à la retraite pour ces travailleurs sont les suivantes : un minimum de 20 ans de cotisation, un âge de 64 ans et trois mois, et une pension au moins 3 fois supérieure (avant le gouvernement Meloni, ce seuil était de 2,8 fois) à la prestation de sécurité sociale, soit 546,24 euros en 2026 (ce qui représente, multiplié par trois : = 1 638,72).

#### Augmentation de la valeur seuil

À compter de 2030, le seuil d'accès à ce type de retraite ne sera plus égal à 3 fois la prestation de sécurité sociale, mais à 3,2 fois.

#### Suppression du recours volontaire aux retraites complémentaires pour augmenter la valeur seuil

La loi de finances 2025 prévoyait le recours volontaire à des prestations de retraite complémentaires, en plus des prestations de retraite publiques, pour atteindre ce seuil. Autrement dit : une fois le seuil calculé sur le montant de la cotisation à la Sécurité sociale publique, si celui-ci n'avait pas atteint le montant indiqué ci-dessus, le travailleur aurait pu y ajouter la rente due par le Fonds de retraite complémentaire auquel il ou elle pouvait appartenir. Cette disposition a été abolie par la loi de finances 2026.

### Si vous êtes un ouvrier BTP... (voir page 4 du dépliant)

... la négociation peut vous aider. Pourquoi ? Tout d'abord, avec le gouvernement Draghi, les syndicats du bâtiment, Fillea-CGIL, Filca-CISL et FenealUil, ont réussi à obtenir, pour les travailleurs BTP et de la pierre, un abaissement de la condition de cotisation pour accéder à l'Ape Sociale : de 36 ans à **32 ans**. Deuxièmement, le Système des Caisses du Bâtiment permet aux travailleurs BTP de quitter le marché du travail au moins quatre ans avant (période Naspi comprise) d'atteindre le seuil de retraite requis :

- **en intégrant le montant Naspi**, du moment de la réduction, à partir du 8e mois jusqu'à sa conclusion ;
- **en garantissant un soutien au revenu** correspondant au montant du CIGO à partir de la fin du Naspi jusqu'au moment de la condition de retraite.
- **en garantissant le montant de la cotisation volontaire** à partir de la fin du Naspi jusqu'au moment de la condition de retraite.





## CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ À LA RETRAITE POUR CEUX QUI NE PEUVENT Y ACCÉDER PAR D'AUTRES MÉTHODES

TYPLOGIE	ANNÉES	COTISATION
Ancienneté *	Hommes et Femmes : 67 ans	20 ans
Anticipée hommes		42 ans et 10 mois
Anticipée femmes		41 ans et 10 mois

\* Les assurés depuis le 01/01/1996 doivent, en plus des conditions d'ancienneté et de cotisation, atteindre le montant seuil équivalent à la prestation de sécurité sociale de 546,24 euros.



## TROIS TYPOLOGIES PRÉCOCES - OPTION FEMME - RETRAITE ANTICIPÉE

### PERSONNES AYANT COMMENCER TRÈS JEUNES

**41 ans de cotisation  
avant le 31  
décembre 2026**

Vous devez avoir cotisé pendant au moins 12 mois avant d'avoir 19 ans.

**Attention : vérifier attentivement les conditions personnelles !**

### RETRAITE ANTICIPÉE d'un montant correspondant à 3 fois la prestation sociale

Elle concerne les travailleurs ayant 20 ans de cotisation et âgés de 64 ans qui ont accumulé une pension égale à 3 fois la prestation sociale (1 658,72 euros) et qui ont commencé à verser le 1er janvier 1996 ou qui sont équivalents.



# APE SOCIALE EN VIGUEUR JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2026

TPOLOGIE	ANNÉES DE COTISATION	ÂGE	CONDITIONS
Licencié pour une raison justifiée ou juste cause	30	63 ans et 5 mois	Avoir terminé le Naspi
Fin du contrat à durée déterminée	30	63 ans et 5 mois	1. Avoir cotisé pendant 18 mois au cours des 36 mois précédant la fin de la relation de travail ; 2. Avoir terminé le Naspi
Bénéficiaire de la Loi 104	38	63 ans et 5 mois	1. Avoir pris soin d'un parent du premier degré vivant avec vous pendant au moins 6 mois ; 2. Parent du premier degré nécessitant d'une assistance : <ul style="list-style-type: none"> <li>parent au deuxième degré ne vivant pas sous le même toit (grands-parents, petits-enfants, frères, sœurs)</li> <li>apparentés de premier degré (beaux-parents, gendres, belles-filles)</li> <li>apparentés de premier degré (beaux-frères, belles-sœurs)</li> </ul> 3. Dans le cas d'un parent au deuxième degré ne vivant pas sous le même toit, il est important de vérifier que les personnes vivant sous le même toit remplissent l'une des conditions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>ont plus de 70 ans</li> <li>présentent des pathologies invalidantes</li> <li>décédés ou disparus</li> </ul>
Handicapé(e)s avec taux d'invalidité supérieur à 74%	34	63 ans et 5 mois	
Métiers éprouvants	36	63 ans et 5 mois	
Métier éprouvant secteur BTP	32	63 ans et 5 mois	Avoir au moins 6 des 7 dernières années de travail ou 7 des 10 dernières années de métier éprouvant (voir encadré ci-dessous).
Femmes avec 1 enfant	29 ou 35 si éprouvant	63 ans et 5 mois	
Femmes avec 2 enfants	28 ou 34 si éprouvant	63 ans et 5 mois	La réduction des années de cotisation s'applique à toutes les typologies précédentes

## MÉTIERIS ÉPROUVANTS DU BTP

TPOLOGIE	CODE ISTAT
Ouvriers spécialisés dans le secteur minier, la construction et l'entretien des bâtiments	6
Ouvriers non qualifiés dans le secteur minier, les carrières, la construction et les professions similaires	8.4
Conducteurs d'engins de terrassement, de grues ou d'engins de forage mobiles, conducteurs de poids lourds et de camions	7.4
Opérateurs de malaxeurs à béton	7.2

## VOUS ÊTES UN OUVRIER BTP ?

Artisans, BTP PMI) cocher également le code. Pour présenter la demande de reconnaissance de travail éprouvant, indiquez le CCNL pertinent (Edilizia Industria (Construction industrielle), Edilizia Coop (Construction coopérative), BTP ISTAT) relatif au travail que vous effectuez, déjà présent dans le formulaire spécifique INPS AP 148, comme l'indique le tableau ci-contre.

**N'oubliez pas que, pour obtenir la certification requise pour l'APE, vous pouvez contacter la Caisse du Bâtiment à laquelle vous êtes inscrit. Pour toute information ou renseignement, appelez votre représentant ou le centre Fillea le plus proche.**

## OUVRIERS DE MÉTIERS ÉPROUVANTS SUR POSTES FIXES

TPOLOGIE	CODE ISTAT
Ouvriers spécialisés dans le secteur minier, la construction et l'entretien des bâtiments	6
Opérateurs d'installations et de machines d'extraction et de premier traitement des minéraux	7.1.1
Opérateurs sur des fours et autres installations de traitement du verre, de la céramique et de matériaux similaires	7.1.3
Opérateurs d'usines de transformation du bois et de fabrication du papier	7.1.4
Opérateurs de broyeurs et de mélangeurs	7.1.8.1
Opérateurs sur des fours et des installations analogues pour le traitement thermique des minéraux	7.1.8.2
Ouvriers semi-qualifiés sur machines fixes pour la production en série et ouvriers d'assemblage, impliqués dans la production en série de produits en béton et d'articles en bois	7.2
Conducteurs d'engins de terrassement, de grues ou d'engins de forage et de levage mobiles, conducteurs de poids lourds et de camions	7.4
Ouvriers non qualifiés dans les secteurs de la fabrication, des mines et des carrières, et professions similaires	8.4

## VOUS TRAVAILLEZ DANS DES USINES DE PRODUCTION DU BOIS ET DES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION ?

Pour présenter la demande de reconnaissance de travail éprouvant, cochez le code ISTAT relatif au travail que vous effectuez, déjà présent dans le formulaire spécifique INPS AP 148, comme l'indique le tableau ci-contre.

**Pour toute information ou renseignement, appelez votre représentant ou le centre Fillea le plus proche et adressez-vous à Inca-Cgil pour toutes vos démarches.**



attention aux  
> délais

## > APE SOCIALE

avant le 31 mars 2026  
ou avant le 15 juin 2026  
et pas au-delà du 30  
novembre 2026

## > PERSONNES AYANT COMMENCER TRÈS JEUNES

première échéance :  
1er mars 2026  
deuxième échéance :  
30 novembre 2026



**Si vous êtes un ouvrier du bâtiment, le contrat national vous permet de partir à retraite au moins 4 ans avant et de bénéficier d'une pension complémentaire plus riche...**

### LE NOUVEAU FONDS DE PRÉRETRAITE

Le Fonds pour la retraite anticipée, entièrement financé par les Caisses du Bâtiment, permet aux travailleurs BTP de prendre leur retraite après avoir perçu les prestations NASPI, selon les délais indiqués ci-dessous. Les cotisations de sécurité sociale et l'allocation salariale pour ces périodes, jusqu'à ce que les conditions de retraite soient remplies, sont intégralement prises en charge par le système bilatéral selon les options suivantes :

- **jusqu'à 24 mois** de cotisation + 24 mois d'indemnités salariales contextuelles (après la période NASPI) ;
- **jusqu'à 48 mois** de cotisation volontaire uniquement (pour ceux qui n'ont pas atteint 20 ans de cotisations et toujours après la période NASPI) ;
- **jusqu'à 36 mois** de complément de salaire uniquement (après la période NASPI).

L'indemnité salariale est équivalente au maximum de Cigo.\*

De plus, un complément à la NASPI est prévu, toujours versé par les Caisses du bâtiment, depuis le début de la réduction graduelle (décalage) jusqu'à la fin de la prestation. Pendant toute la durée du NASPI, l'ouvrier continuera à recevoir le même montant que celui qu'il a reçu de l'INPS pendant le premier mois de chômage.

Le complément sera versé par la Caisse du Bâtiment tous les deux mois.

\* (en 2026, jusqu'à un maximum de 1 608,66 euros net par mois pour un ouvrier ayant droit au montant total, conformément à la réglementation)

### PRÉVOYANCE COMPLÉMENTAIRE : PLUS DE COTISATIONS

Une nouvelle prestation est prévue à partir du 1er janvier 2024 et ce jusqu'au 31 décembre 2029.

Le système bilatéral versera aux Fonds de prévoyance complémentaire (Prevedi e Previdenza Cooperativa et Fondapi), un supplément de 1 % par mois sur tous les postes des ouvriers qui ont volontairement choisi d'adhérer aux fonds de retraite avec une cotisation de 1%.

Par conséquent, **en supplément de la cotisation contractuelle** qui varie entre 10 et 20 euros par mois (en fonction du niveau de classification et des heures travaillées), **l'ouvrier du bâtiment qui cotise à hauteur de 1 % recevra 2 % supplémentaires** : 1 % de la part de l'entreprise et 1 % de la part du système bilatéral.

#### EXEMPLE SUR UN SALAIRE BRUT DE 1 800 EUROS/MOIS :

1 % = cotisation volontaire de l'ouvrier :

18 euros

1 % = cotisation supplémentaire de l'entreprise :

18 euros

1 % = part du système bilatéral :

18 euros

**TOTAL 54 EUROS**

**L'ouvrier verse 18 euros et le Fonds reçoit  
54 euros/mois**

(en plus de la cotisation contractuelle)

Pour tout renseignement, contactez le bureau Fillea Cgil ou Patronato Inca Cgil le plus proche.

[WWW.FILLEACGIL.NET](http://WWW.FILLEACGIL.NET)



**PATRONATO  
WWW.INCA.IT**